

AUX DIABLERETS, LE TEMPS PRINTEMPIER INVITE AU SKI-TERRASSE. REPORTAGE

Vaud, page 21



PATRICK MARTIN

LES PARTISANS DE LA TOUR TAOUA LANCENT LEUR CAMPAGNE

Lausanne et région, page 23



FLORIAN CELLA

Vaud & régions

Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte

Disparition d'Alessia et Livia

«Il faut étendre les critères pour déclencher l'alerte enlèvement»

Sur la base d'une étude de l'Université de Lausanne, la fondation créée par la mère des jumelles disparues demande la création d'une alerte disparition

Mathieu Signorell

Qu'a-t-on appris de la disparition d'Alessia et Livia? Le 30 janvier, cela fera exactement trois ans que les petites jumelles ont disparu de Saint-Sulpice avec leur père, Matthias, qui s'est donné la mort quatre jours plus tard en Italie, après être passé par la France et la Corse. La réponse à cette question, c'est aujourd'hui la Fondation Missing Children Switzerland qui la donne: d'un côté, il faut réviser le dispositif de l'alerte enlèvement en Suisse, et créer une «alerte disparition», et, de l'autre, il faut mieux prendre en compte la «détresse psychique» du parent lors d'une disparition.

La fondation créée en 2011 par la mère des jumelles, Irina Lucidi, publie cette semaine une étude comparant le système suisse à ceux qui existent à l'étranger. Elle l'a commanditée à un chercheur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne afin de proposer des améliorations au dispositif de l'alerte enlèvement en Suisse. Directeur de la fondation, Alessio Cimoli veut relancer le débat sur le sujet.

Sur la base de l'étude que vous publiez, quel bilan tirez-vous de la disparition d'Alessia et Livia?

Nous démarrons une campagne de sensibilisation appelée «Tous pour un» pour l'extension des critères de déclenchement de l'alerte enlèvement. La limiter aux enlèvements n'est pas assez puissant. Il faut créer une alerte disparition, plus large. Nous avons rencontré la police de Zurich, qui est convaincue que le public peut apporter son aide en cas de disparition. Ça a été le cas pour un jeune autiste parti en hiver avec les pieds nus. La Grande-Bretagne va enlever la notion d'enlèvement pour déclencher une alerte. Bien évidemment, ce dispositif doit rester un plan d'urgence exceptionnel.

En Suisse, l'alerte enlèvement est déclenchée dans le cas d'une disparition d'un enfant avec un tiers, et non pas avec un de ses parents. Faut-il revoir ce système?

Oui. Les risques doivent être éva-



Plaidoyer
Alessio Cimoli, directeur de la Fondation Missing Children, veut étendre les critères de déclenchement des alertes enlèvement.
GÉRALD BOSSHARD



Alessia et Livia, disparues avec leur père le 30 janvier 2011. POLICE CANTONALE VAUDOISE

lués en fonction de la détresse psychique du parent. Dans le cas d'Alessia et Livia, l'alerte n'avait pas été donnée car elles étaient avec leur père. Je ne veux pas tirer sur la police. Il est juste de dire qu'un enfant est en sécurité avec ses parents. Mais, à un moment donné, la police doit mieux évaluer la santé psychique du parent disparu.

Etait-ce le cas pour Matthias, le père des jumelles?

Leur père était un homme carré, avec des règles précises. Il est parti avec ses filles sans siège enfant, sans doudou et sans qu'elles aient mangé. Il a laissé un testament où il écrivait que son décès n'était «plus qu'une question de temps». Cet acte sort totalement de l'ordi-

naire. Dans un cas d'espèce, il y a un aspect de dangerosité à prendre en compte. Il faut mieux comprendre ce phénomène de détresse psychique chez certains parents pour l'intégrer à la cartographie de la police. Nous ne voulons pas donner des leçons. La police est le reflet de la société et de la loi.

«Les risques doivent être évalués en fonction de la détresse psychique du parent. Dans le cas d'Alessia et Livia, l'alerte n'avait pas été donnée car elles étaient avec leur père»

Alessio Cimoli, directeur de la Fondation Missing Children

Comment mieux évaluer cette «dangerosité psychique»?

Nous n'avons pas de solution toute faite. C'est au cas par cas. Regardez notre rapport à la pédophilie. Il a évolué en trente ans et on ne craint pas de l'envisager, selon les affaires. Aujourd'hui, même si un père ou une mère ex-

plique que son conjoint ne pourrait pas mettre en danger la vie de ses enfants, la police ne doit pas hésiter à garder cette possibilité ouverte.

Pour ce qui est du côté pratique d'une recherche d'enfant disparu, quelle conclusion tirez-vous de l'affaire Alessia et Livia?

L'étude que nous avons commandée montre que la gouvernance actuelle d'une alerte enlèvement n'est pas satisfaisante. Selon nous, c'est au ministère public de décider, alors que la réglementation suisse parle des «autorités judiciaires», ce qui est vague. Il s'agit également de réviser la Convention relative à l'alerte enlèvement. En ce qui concerne les partenaires de la police, nous demandons l'extension du dispositif d'alerte aux régions limitrophes de la Suisse. Nous proposons aussi la création d'une application pour smartphones, gratuite pour le grand public et aussi à destination des policiers eux-mêmes. Enfin, il ne faut pas hésiter à utiliser les réseaux sociaux pour toucher un grand nombre de personnes. De nombreuses polices le font déjà.

Retrouvez notre dossier sur jumelles.24heures.ch

Le système est plus strict qu'à l'étranger

● Assistant à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, Julien Délèze a analysé le système d'alerte enlèvement en Suisse et à l'étranger. Il est l'auteur de l'étude commandée par Missing Children. La Suisse connaît les conditions les plus strictes pour déclencher une alerte, selon lui. «Les réponses à un enlèvement sont similaires d'un pays à l'autre, souligne-t-il. C'est-à-dire principalement un gros balayage médiatique. Mais les critères changent particulièrement.»

Son étude propose de les assouplir. Aujourd'hui, une alarme est déclenchée quand l'enlèvement est avéré et qu'il a été commis par un tiers, que la victime est menacée dans son intégrité physique, psychique et sexuelle et que la diffusion de l'information doit permettre sa localisation. La Belgique par contre est «plus souple», ne se

limitant pas aux enlèvements, mais à toute disparition inquiétante. L'alerte peut être déclenchée aussi pour une personne âgée ou handicapée, si elle est suicidaire ou si son absence est en contradiction avec son comportement habituel.

Pour Julien Délèze, on pourrait imaginer ce type de dispositif en Suisse et surtout pour les cas d'enlèvement par un parent, comme en France. Dans ce cas, un critère pourrait être que «la vie de l'enfant soit effectivement en danger eu égard à la santé psychique de l'auteur, ses antécédents ou encore son comportement dans le temps proche précédant l'enlèvement». Son étude pointe notamment «un parent suicidaire» ou «dans une situation d'abandon».

Mais attention, prévient le spécialiste, «si les alertes sont trop fréquentes, par exemple pour les adolescents, l'effet

devient moindre pour les vraies alertes. Elles doivent rester exceptionnelles.» D'autant plus que l'infrastructure est lourde: l'information est relayée par les télévisions, les radios, sur les réseaux routier et ferroviaire, dans les aéroports, par les agences de presse, etc.

Plusieurs autres points ressortent de l'étude: confier dans la loi au ministère public le déclenchement d'une alerte et étendre le dispositif à d'autres partenaires, comme en France. L'information y est transmise aux éditeurs de site internet, aux afficheurs urbains et aux réseaux sociaux comme Facebook, partenaire de l'alerte depuis 2011. Idem pour une autre pratique française: une application gratuite pour smartphones. La Suisse pourrait aussi envisager la diffusion d'une alerte dans les régions limitrophes, comme en France voisine.

Réaction

La proposition de Missing Children critiquée

La Suisse n'a encore jamais déclenché d'alerte enlèvement depuis sa création, en 2010. «Heureusement», se réjouit Roger Schneeberger, secrétaire général de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police.

Selon lui, la création d'une alerte disparition, comme l'imagine la Fondation Missing Children, présente un risque: «L'idée avait été proposée. Mais une alarme fréquente, chaque semaine ou toutes les deux semaines, dans la presse, à la télévision et à la radio, sur les médias électroniques, perdrait de son intérêt. C'est pourquoi nous limitons le système

aux enlèvements, pour que les chances soient plus grandes de retrouver une victime.»

Quant à l'élargissement à un enlèvement par un parent, là non plus l'idée n'est pas d'actualité: «Nous constatons que, dans la très grande majorité des cas, un parent ne part pas avec son enfant pour le mettre en danger, mais au contraire pour garantir son éducation et son bien-être.»

Et ce d'autant plus que, comme les polices cantonales, il souligne que le nombre de disparitions d'enfant est très élevé chaque année et que la très grande majorité sont retrouvées en quelques heures.